

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer son discours?

Des voix: D'accord.

• (4.20 p.m.)

M. Davis: Il a été question du vaste domaine des mesures que l'on pourrait qualifier généralement de mesures de sécurité sociale. C'est un domaine captivant. Nous pourrions supprimer un grand nombre de nos mesures de sécurité sociale si nous mettions sur pied un seul programme, plus vaste et plus général, qui éliminerait une foule de détails administratifs comme l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, et ainsi de suite. On l'appelle le revenu annuel garanti. Nous avons garanti à nos vieillards un revenu annuel minimum. Nous étudions les problèmes que présente l'application de ce programme, dont on reconnaît déjà, je crois, le succès. Pour ma part, toutefois, je doute que nous ayons besoin d'un revenu annuel garanti, non seulement pour nos vieillards, non seulement pour les enfants, les écoliers ou ceux qui reçoivent une formation, mais pour ceux qui sont capables de travailler, de prendre une initiative, ceux qui peuvent subvenir à leurs propres besoins; en d'autres termes, les Canadiens, mettons, de 21 à 65 ans.

Je ne peux pas m'enthousiasmer pour ce genre de programme de revenu annuel garanti. Je ne peux pas m'y intéresser pour plusieurs raisons. La première a trait aux fonds, payés par les contribuables sous forme d'impôt, qui seraient nécessaires pour appliquer un tel programme. Je n'ai pu obtenir de chiffres exacts à cet égard. Il s'agit de 1 ou 2 milliards de dollars, selon les économies réalisées par l'abandon d'autres programmes.

Avant même de commencer à commenter favorablement un programme de ce genre, je voudrais savoir ce qu'il coûtera. En juin, j'ai adressé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) une question, par écrit, afin de savoir si on avait évalué le coût que comporterait le revenu annuel garanti de \$3,000 par année pour tous les Canadiens. Dans sa réponse à ma question portant le n° 328, il a dit que nulle évaluation n'avait été faite. Je ne crois pas que le gouvernement puisse songer bien sérieusement à instituer un revenu annuel garanti s'il n'a même pas évalué le coût du financement d'un programme de ce genre au pays.

Quoi qu'il en soit, quels problèmes se posent? Un des problèmes les plus graves, c'est que nous avons au pays des régions où les

revenus et les prix sont relativement élevés, alors que dans d'autres, les revenus et les prix sont relativement moins élevés. Par conséquent, si l'on accorde aux gens de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique un revenu garanti égal, celui-ci paraîtra plus important à Terre-Neuve qu'en Colombie-Britannique. Il en est de même pour les prix qui, en certaines régions du pays, peuvent bien être inférieurs ou supérieurs à ceux d'autres régions. Cela s'applique surtout dans les régions de l'Est par comparaison avec la côte de l'Ouest.

Le tableau annexé au discours que le ministre des Forêts (M. Sauvé) a prononcé en juin m'a fort intéressé. Ce tableau montrait que, si l'on estimait qu'une famille canadienne touchait un revenu minimum de \$3,000, plus de la moitié de la population de Terre-Neuve, devrait recevoir des allocations pour porter son revenu annuel garanti à \$3,000. Plus de 50 p. 100 de la population de l'Île du Prince-Édouard recevrait aussi une assistance de ce genre. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, environ 30 p. 100 de la population en auraient besoin. Au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan, 25 à 30 p. 100 des familles auraient besoin d'un supplément à leur revenu pour atteindre \$3,000; et même en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, environ 20 p. 100 de toutes les familles auraient besoin d'assistance aux termes d'un programme qui leur garantirait un revenu annuel de \$3,000 par année. Je ne dis pas que, dans un tel programme, il faut fixer un montant de \$3,000, mais je doute que quiconque à la Chambre estime qu'un revenu annuel de moins de \$3,000 suffise à une famille vivant au Canada.

Les députés qui ont écouté le premier ministre (M. Pearson), nous exposer le programme législatif prévu pour la fin de cette session savent qu'il faudra prélever beaucoup d'autres impôts pour mettre ce programme en vigueur. Il est destiné à rendre notre économie plus souple et à faciliter la mobilité de notre population. J'espère qu'un jour, peut-être l'an prochain, on rajustera l'assistance fournie à nos industries, pour qu'elles puissent aider les employés touchés par la négociation Kennedy à trouver de nouveaux emplois mieux rémunérés.

Nous avons besoin d'une économie plus souple. Notre main-d'œuvre est mobile, mais elle devrait l'être encore plus. Nos travailleurs ont besoin d'une meilleure formation et de plus d'instruction pour apprendre de nouveaux métiers et accroître leur compétence.